



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – semaines 9 à 10 (26 février au 11 mars 2007)

Les Niouz

Malte candidate à la zone euro

Concours photo sur la diversité

Le Prix Descartes récompense une série de projets scientifiques

Nouveaux prix RegioStars 2008

Education : remise des prix « eTwinning »

Les politiques européennes

DEVELOPPEMENT REGIONAL

La carte des aides régionales 2007-2013 pour la France

Naissance d'un Forum mondial de régions

DROIT COMMUNAUTAIRE

Mieux légiférer : premières actions rapides adoptées par la Commission

ELARGISSEMENT

Le point sur l'interprétation des 23 langues de l'UE après l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie

ENERGIE

Appel de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) pour une action décisive sur l'énergie

ENVIRONNEMENT

La Commission adopte des lignes directrices sur la notion de « déchet »

Conciliation PE/Conseil sur Life Plus

Protection civile : le Conseil décide la poursuite du mécanisme en 2007-2013

5,6 millions d'euros pour six projets de lutte coordonnée contre les catastrophes naturelles transfrontalières

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

L'Agence des droits fondamentaux entre en fonction

Prochaines étapes de la mise en place d'une politique migratoire en Europe

MARCHE INTERIEUR

Inauguration du réseau européen de lutte contre les fraudes et les infractions aux droits des consommateurs

Charlie McCreevy en faveur du capital risque

INNOVATION ET RECHERCHE

Institut Européen de Technologie (IET) : le plan de la présidence allemande

Lancement du Conseil européen de la recherche

Préparation d'un satellite de secours face aux retards du programme Galileo

SOCIETE DE L'INFORMATION

Roaming/Le PE divisé sur la réglementation des prix de détail

L'UE et la convergence numérique

LE SOMMET EUROPEEN DE PRINTEMPS

1. Le plan d'action pour la protection du climat et la politique énergétique.

La politique énergétique

Répartition des charges entre les Etats membres

La protection climatique

2. La stratégie de Lisbonne

Renforcer le marché intérieur et la compétitivité de l'Europe

Renforcer l'innovation, la recherche et l'éducation

Stimuler l'emploi, moderniser et renforcer le modèle social européen

3. La réduction des frais de bureaucratie.

Le programme d'action

Malte candidate à la zone euro

Deux semaines après Chypre, Malte a formellement annoncé aux ministres de l'Economie et des Finances, le 27 février, sa candidature à la zone euro (programmée au 1er janvier 2008). «Le gouvernement n'aurait pas présenté cette candidature s'il ne pensait pas remplir les critères requis», a expliqué Tonio Fenech, le secrétaire d'Etat aux Finances. La Commission européenne avait estimé en novembre que d'après ses prévisions économiques, Malte devrait respecter les critères, qui portent sur l'inflation, les finances publiques et les taux de change. La BCE et la Commission doivent maintenant rédiger un rapport de convergence intérimaire qui devra être approuvé par le Conseil européen, au mois de juin prochain.

Concours photo sur la diversité

Les étudiants en photographie dans l'UE peuvent prendre position en faveur de la diversité et montrer leur travail en s'inscrivant au concours photo 2007 "Casser les stéréotypes". La compétition a lieu du 1er mars au 30 juin 2007 dans le cadre de la campagne « Pour la diversité. Contre les discriminations » et de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous. Un total de € 9000 sera partagé entre trois gagnants et l'académie du vainqueur. La photo gagnante sera imprimée pour promouvoir le message "Pour la diversité. Contre les discriminations" dans l'UE. Les gagnants seront sélectionnés en août 2007, à partir des 35 meilleures contributions.

Information : <http://www.stop-discrimination.info/>

Le Prix Descartes récompense une série de projets scientifiques

Le Prix Descartes, lancé en 2000, récompense des recherches transnationales extraordinaires dans le domaine scientifique.

Le projet Hydrosol sur le développement d'une technique de production d'hydrogène par dissociation de l'eau à l'aide de l'énergie solaire, compte parmi les projets récompensés par le Prix Descartes, lors de la cérémonie du 7 mars. Ce projet se partagera un prix d'un million d'euros avec deux autres lauréats : Le projet APOPTOSIS, qui étudie les mécanismes impliqués dans la mort cellulaire programmée (apoptose) et un troisième projet concernant le système stéréoscopique de haute énergie.

En parallèle, le Prix Descartes pour la communication scientifique (275.000 euros) a été remis à cinq lauréats : l'hebdomadaire scientifique Eureka pour les enfants; la série documentaire «Europe, a Natural History», co-produite par l'ÖRF, la BBC et la ZDF; Città della Scienza (Cité de la Science) à Naples; le réseau MAR-ECO, pour ses travaux concernant la participation du grand public au recensement de la vie marine; le projet « Science Made Simple ».

Pour plus d'informations : <http://www.domoclick.com/site/html/general.php?l=fr&article=115,91,465>

Nouveaux prix RegioStars 2008

Danuta Hübner, Commissaire à la politique régionale, a lancé jeudi 8 mars les nouveaux prix annuels RegioStars 2008 récompensant les projets novateurs dans le domaine du développement régional. RegioStars est un événement important pour les 268 régions de l'UE car il donne l'occasion d'identifier, de mettre en lumière et de partager les bonnes pratiques. Les demandes de participation à RegioStars 2008 peuvent être envoyées avant le 29 juin 2007. Le lancement de ces nouveaux prix a eu lieu à Bruxelles, lors de la conférence intitulée « Les régions, actrices du changement économique visant à renforcer la compétitivité par des technologies et produits innovants et des communautés prospères » et organisée par la Commission européenne en partenariat avec le Comité des Régions et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Informations supplémentaires sur RegioStars et les études de cas de bonnes pratiques publiées peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/regional_policy/innovation/regiostars_en.htm

Education : remise des prix « eTwinning »

Le vendredi 23 février, le Commissaire européen Ján Figel (éducation, formation, culture et jeunesse) a décerné des prix aux six meilleurs exemples de partenariats « eTwinning » entre écoles. Les projets récompensés ont été réalisés en Espagne, République tchèque, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lituanie, Malte, Pologne et Slovaquie. Ce programme, lancé par la Commission européenne en janvier 2005, permet aux écoles de l'UE de mettre en place gratuitement, par Internet, des partenariats « virtuels » internationaux. 8% des écoles de l'UE ont participé au programme en 2006, soit deux fois plus qu'en 2005 (4%).

Pour plus d'informations : http://www.etwinning.net/ww/fr/pub/etwinning/news/articles/2007_winners_runnersup.htm

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

DEVELOPPEMENT REGIONAL

La carte des aides régionales 2007-2013 pour la France

La Commission a approuvé mercredi 7 mars, en vertu des règles sur les aides d'Etat du Traité CE, la carte des aides à finalité régionale couvrant la période 2007-2013 pour la France. Cette adoption est une condition préalable nécessaire pour assurer la continuité de la politique régionale et des programmes des Fonds structurels dès le mois de janvier 2007, toutes les cartes précédentes ayant expiré le 31 décembre 2006. La validation de la carte française, rendue laborieuse par la complexité du découpage souhaité par la France, constitue l'aboutissement formel de l'accord de principe conclu à Bruxelles le 31 janvier entre Neelie Kroes et le ministre français de l'Aménagement du territoire Christian Estrosi qui s'en est félicité dans un communiqué. Ces aides permettront de favoriser le développement, la reconversion ou la diversification industrielle sur plus de 5500 communes réparties sur tout le territoire.

Les cartes de 25 Etats membres sont à présent approuvées. La Commission attend toujours les projets de cartes de distribution d'aides régionales 2007-2013 de l'Italie et des Pays-Bas. La conséquence pratique pour ces deux Etats membres est que ceux-ci ne peuvent toujours pas octroyer des aides régionales aux entreprises situées dans des territoires en difficulté depuis le 1er janvier 2007, a précisé le porte-parole de la Commissaire Neelie Kroes.

Pour plus d'informations : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/290&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Naissance d'un Forum mondial de régions

Le « Forum de Réseaux de Régions du Monde » a vu le jour le 7 mars à Marseille. Il a été créé à l'occasion de la « Première convention internationale pour une approche territoriale du développement » des 5 et 7 mars, à l'initiative de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Ce Forum regroupe des réseaux ou associations de régions de cinq continents, qu'ils soient géographiques tels l'OLAGI (Organisation Latino-Américaine des Gouvernements Intermédiaires) et le ZICOSUR (Zone d'Intégration des Régions du centre-sud de l'Amérique latine), ou thématiques tel le Réseau des autorités locales pour la société de l'information et le Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable.

La structure juridique, reste à créer et les statuts à définir. Entre-temps, c'est la CRPM qui en assurera le secrétariat. Aux termes de la déclaration, l'objectif du Forum est :

- d'identifier les préoccupations et propositions communes des régions dans le cadre de la mondialisation ;
- de faciliter la représentation des régions dans des enceintes internationales comme l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Organisation Maritime Internationale ou les Nations-Unies.

Le Forum se réunira à nouveau à Tanger-Tétouan (Maroc) au printemps 2008 puis à Saint-Malo (France) en septembre 2008.

Pour plus d'informations : http://www.crpm.org/pub/presse/78_mrs7_3_07.pdf

DROIT COMMUNAUTAIRE

Mieux légiférer : premières actions rapides adoptées par la Commission

Les sociétés désireuses de procéder à des fusions ou scissions devraient être les premières à bénéficier du plan d'action de la Commission européenne en faveur d'un allègement de leur charge administrative. La Commission a adopté, le 7 mars, une première série « d'actions rapides ».

Elle entend supprimer les règles communautaires qui imposent la notification écrite aux actionnaires de toute tentative de fusion ou scission de société anonyme. Les directives concernées seront amendées de manière à ce que les sociétés soient libres de ne pas établir de rapport d'information, qui coûtent environ 3.500 euros en moyenne, sauf demande explicite de la part des actionnaires.

Pour le transport, la Commission propose de supprimer les documents distincts imposés par le règlement CEE n° 11 de 1960, lorsque des marchandises traversent les frontières nationales.

Une troisième proposition porte sur la réduction des obligations de documentation relative aux procédures et pratiques d'hygiène dans les micro-entreprises du secteur alimentaire (boucheries, épiceries, boulangeries).

Ces décisions font partie d'une série de dix actions rapides incluses dans le plan d'action, et seront envoyées au Conseil et au Parlement européen. Deux autres propositions similaires, concernant les statistiques agricoles et le transport routier de marchandises, devraient être présentées en avril.

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/294&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

ELARGISSEMENT

Le point sur l'interprétation des 23 langues de l'UE après l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie

La Commission européenne qui travaille désormais dans 23 langues officielles, dresse un bilan positif du recrutement des interprètes après l'adhésion, le 1er janvier 2007, de la Roumanie et de la Bulgarie et de l'incorporation de l'irlandais depuis le 1er janvier dernier. À la date du 1er janvier 2007, la DG Interprétation comptait trois interprètes bulgares et trois roumains, engagés comme agents temporaires en janvier 2006. Six interprètes pour chaque langue travaillent également comme agents temporaires pour le Parlement européen.

La direction générale de l'interprétation fournit des interprètes pour 50 à 60 réunions par jour. Chaque jour ouvrable, 700 à 800 interprètes sont prêts à aider les délégations des Etats membres et d'autres pays. Le coût total de l'interprétation dans les institutions de l'Union européenne était d'environ 195 millions d'euros en 2006, soit 0,42 euro par citoyen et par an. Ce coût ne devrait pas augmenter de manière significative à la suite de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie et de l'ajout de l'irlandais parmi les langues officielles.

Le taux de satisfaction global des demandes d'interprétation s'élève à près de 90%. Un mois seulement après l'adhésion, le taux de satisfaction des demandes pour le bulgare et le roumain atteint respectivement 86% et 74%. La Commission se prépare à l'arrivée de nouvelles langues. Ainsi, respectivement depuis novembre 2004, janvier et juin 2006, la DG Interprétation coopère avec la Croatie la Turquie et la République de Macédoine.

Pour plus d'informations : http://scic.cec.eu.int/europa/display.jsp?id=j_8

ENERGIE

Appel de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) pour une action décisive sur l'énergie

Les statistiques du prix de l'électricité montrent que les prix augmentent à travers tout le continent. En effet, les consommateurs domestiques de l'UE ont payé en moyenne 7 % de plus pour leur consommation énergétique entre juillet 2005 et juillet 2006. Au sein de l'UE 25 de l'époque, les citoyens de 20 Etats ont subi une augmentation des prix de l'électricité, et seuls 5 pays ont connu une stabilité ou une régression des prix.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Une des raisons fondamentales de cette hausse réside dans les pouvoirs et privilèges durables alloués aux monopoles nationaux : seuls quelques pays sont parvenus à ouvrir totalement leur marché de l'électricité. L'ARE insiste donc, à l'orée du Conseil européen de printemps, sur l'établissement d'un marché unique de l'énergie. Les régions européennes soutiennent fermement la requête de la Commission européenne d'une séparation totale entre distribution et production.

En outre, l'ARE espère fortement que le prochain Conseil européen donnera finalement un élan réel et concret à l'utilisation de ressources alternatives et renouvelables. A ce titre et à ce jour, 75 régions ont signé la Déclaration des régions européennes pour l'efficacité énergétique et le développement des sources d'énergie renouvelable.

Pour plus d'informations : <http://www.a-e-r.org/fr/themes-majeurs/environnement.html> ; <http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/280&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

ENVIRONNEMENT

La Commission adopte des lignes directrices sur la notion de « déchet »

Des lignes directrices sur la notion de déchet, fondées sur la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés en la matière, viennent d'être publiées par la Commission sous la forme d'une communication adoptée le 21 février. Un des problèmes que pose l'interprétation de la définition de « déchet » porte sur la distinction entre deux types de matières :

- celles qui ne sont pas la finalité première d'un processus de production mais qui peuvent être considérées comme des sous-produits ne constituant pas des déchets ;
- celles qu'il convient de traiter comme des déchets.

En réalité, la Commission admet qu'il n'existe pas de distinction nette mais plutôt une multitude de situations techniques présentant des incidences et des risques environnementaux très variés, ainsi qu'une série de zones grises.

La communication du 21 février ambitionne de gommer les zones grises évoquées pour :

- améliorer la sécurité juridique dans le domaine des déchets en fournissant aux autorités compétentes des éléments d'orientation qui leur permettront de déterminer, au cas par cas, si une matière constitue ou non un déchet ;
- donner aux opérateurs économiques des informations sur la manière dont ces décisions doivent être prises ;
- harmoniser l'interprétation de la législation en matière de déchets à travers l'UE.

L'efficacité de ces lignes directrices sera réexaminée en 2010, dans le cadre de la révision de la stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets adoptée le 21 décembre 2005.

Pour plus d'informations : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0059fr01.pdf

Conciliation PE/Conseil sur Life Plus

Le Conseil a décidé le 5 mars, sans débat, de ne pas reprendre à son compte la totalité des amendements votés par le Parlement européen sur la proposition d'instrument financier Life Plus pour la période 2007-2013.

La nouvelle est sans surprise car le Parlement avait refusé la tentative du Conseil de s'accaparer une plus grande part (80% des fonds) dans la gestion de cet outil de mise en œuvre des politiques de l'environnement et de protection de la nature. Le dialogue interinstitutionnel ayant échoué, le programme est désormais en procédure de conciliation entre le Parlement et le Conseil.

Protection civile : le Conseil décide la poursuite du mécanisme en 2007-2013

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté formellement, le 5 mars, l'instrument financier destiné au mécanisme communautaire de protection civile pour la période 2007-2013. L'enveloppe allouée pour cette période est de 189,8 millions d'euros.

Ces fonds serviront à :

- financer la mise à disposition de l'UE d'experts en évaluation et coordination avec des équipements adéquats (en particulier en terme de communications) ;
- assister les Etats membres dans l'identification des ressources disponibles en cas de besoin, en terme de transports et/ou d'autres équipements, y compris en provenance d'autres sources telles que le marché.

Cette décision pose les bases légales et financières nécessaires à la mise en oeuvre et à la poursuite du mécanisme actuel (2000-2006). Elle étend par ailleurs le champ d'application des interventions possibles, notamment en prévoyant de développer et d'établir un système de détection et d'alerte précoce par le biais d'études de faisabilité et la promotion d'actions interactives.

5,6 millions d'euros pour six projets de lutte coordonnée contre les catastrophes naturelles transfrontalières

La Commission européenne a décidé d'allouer 5,6 millions d'euros à six projets de protection civile qui visent à concevoir et tester des moyens novateurs de lutte contre les catastrophes naturelles transfrontalières, affectant simultanément deux ou trois Etats membres, qu'il s'agisse d'incendies de forêts, de tremblements de terre ou d'inondations. Les six projets seront conduits par cinq Etats membres (Allemagne, France, Italie, Lettonie et Royaume-Uni).

L'occurrence croissante de telles catastrophes ces dernières années motive cette initiative qui mobilisera des groupes de pays autour de projets expérimentaux de coopération. L'objectif est double: créer un cadre pour une coopération accrue en matière d'alerte précoce, de coordination et d'instruments logistiques afin de prévenir, ou au moins de limiter, les conséquences très lourdes de ces fléaux pour les citoyens européens, et sensibiliser l'opinion publique.

L'Allemagne sera leader de deux de ces projets :

- l'un avec la Pologne pour la gestion des inondations ;
- l'autre avec les Pays-Bas dans le domaine des opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain.

La France collaborera avec l'Italie, l'Espagne et le Portugal (auxquels seront associés Chypre, la Grèce, la Hongrie, Malte, la Slovaquie et la République tchèque) à un projet de lutte contre les incendies de forêt.

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

L'Agence des droits fondamentaux entre en fonction

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne est devenue opérationnelle depuis le 1er mars et a commencé ses travaux à Vienne, succédant à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes. Avec un budget de 108 millions, elle remplira trois fonctions essentielles :

- recueillir des informations et des données ;
- formuler des conseils à l'intention de l'UE et de ses États membres ;
- stimuler le dialogue avec la société civile.

Les États membres adopteront plus tard cette année le cadre pluriannuel définissant ses domaines d'activité précis. Le directeur de l'Agence prendra également ses fonctions. Pendant l'intérim, l'Agence se concentrera sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Informations sur l'Agence: http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/rights/fsj_rights_agency_en.htm

Prochaines étapes de la mise en place d'une politique migratoire en Europe

Le Commissaire en charge de l'Immigration Franco Frattini, qui s'exprimait le 23 février dernier à la London School of Economics, a dévoilé les prochaines étapes d'un vaste plan qui vise à la fois à réaliser un système commun d'asile, d'ici 2010, à lutter contre l'immigration illégale, et à promouvoir l'immigration légale, ces trois concepts étant étroitement liés.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Concernant l'asile :

- d'ici 2010, la politique d'asile devra être harmonisée au niveau européen. A cette date, un statut uniforme d'asile valable dans toute l'Union devra être mis en place. Un livre vert sera publié sur ces thèmes en juin 2007 ;

Concernant l'immigration illégale :

- c'est le secteur où les Etats membres sont les moins réticents à coopérer. Alors que les mesures de protection des frontières se renforcent, notamment via l'Agence européenne aux frontières - Frontex -, la Commission présentera, début mai, une communication sur la gestion des frontières Est de l'UE, et fin mai une proposition de directive pour renforcer les sanctions à l'égard des employeurs au noir.

Concernant l'immigration légale :

- il sera proposé tout d'abord en septembre 2007 de créer une « carte bleue » s'inspirant de la « carte verte » américaine, pour attirer les immigrants les plus qualifiés. Suivront quatre autres propositions sur: les droits minimums garantis à ces immigrants (septembre 2007), l'admission légale dans l'UE des travailleurs saisonniers (2008), la rémunération des stagiaires (2008), et les séjours des travailleurs étrangers bénéficiant d'un transfert vers une compagnie située dans l'UE (2009).

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/07/98&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

MARCHE INTERIEUR

Inauguration du réseau européen de lutte contre les fraudes et les infractions aux droits des consommateurs

Le réseau européen de lutte contre les fraudes et les infractions aux droits des consommateurs dans les litiges transfrontaliers, a été inauguré le 28 février par Meglena Kuneva, nouvelle Commissaire à la politique des consommateurs. Les commerçants qui profitent du marché sans frontières et d'Internet pour abuser les consommateurs dans les transactions transfrontalières s'exposent donc désormais à des poursuites à l'échelle de l'UE.

En janvier 2007 est entré en vigueur le règlement européen d'octobre 2004, qui améliore la coopération entre les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs. Ce règlement crée, à l'échelle européenne, un réseau des autorités compétentes auxquelles il donne le pouvoir de demander à leurs homologues, dans les autres Etats membres, d'enquêter sur leur territoire.

L'utilisation de courriers électroniques de grande diffusion, de fausses promesses de gains importants, refus d'une compagnie aérienne de procéder à des remboursements en cas de vol retardé, vente forcée de vacances en multi-propriété, sont des exemple parmi d'autres des techniques contemporaines de fraudes et d'escroqueries transfrontalières.

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/253&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Charlie McCreevy en faveur du capital risque

Le 23 février, le commissaire au Marché intérieur Charlie McCreevy a une nouvelle fois mis en avant les fonds d'investissement alternatifs en axant son propos sur le capital risque, qui, comme les hedge funds, a aidé des sociétés cotées en bourse à se maintenir et être moteur de croissance et de niveau de vie. Cette activité consiste à racheter des entreprises cotées, les ramener dans le privé et en faire un bénéfice – le tout financé par des dettes.

Le capital risque est pourtant très critiqué. Selon certains, son modus operandi serait prédateur : acheter, vider, et liquider. Les syndicats craignent, eux, des licenciements de la part des nouveaux propriétaires sans plan d'investissement à long terme, et éventuellement avec l'aide de la direction interne en quête d'un débouché rémunérateur.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Jean-Bernard Schmidt, ancien directeur de l'Association européenne du capital à risque, a plaidé pour les méthodes traditionnelles : le marché financier est trop axé aujourd'hui sur le gain immédiat au détriment de l'investissement à long terme. Comme les fonds de pension et d'assurance investissent de plus en plus dans des placements alternatifs (dont les hedge funds), de moins en moins de fonds sont disponibles pour les méthodes traditionnelles. Il a prévenu que si cette tendance perdurait, le capital risque pourrait cesser d'exister en tant que catégorie d'ici dix ans.

INNOVATION ET RECHERCHE

Institut Européen de Technologie (IET) : le plan de la présidence allemande

La Présidence allemande va proposer de prolonger le calendrier législatif de la création du nouvel Institut européen de technologie (IET). Celui-ci est un projet phare de la Commission Barroso. Il a pour objectif de promouvoir l'innovation par la réunion de grandes universités, de chercheurs et de partenaires du secteur privé au sein de communautés de la connaissance et de l'innovation.

Lors d'un atelier au Parlement européen (PE) début mars, Wilfried Kraus, Président du groupe de travail qui s'occupe de ce dossier au Conseil, a indiqué qu'une procédure en deux étapes serait présentée ; elle impliquerait :

- une décision en 2007 du Conseil des ministres et du PE sur les propositions de la Commission européenne ;
- l'accord serait suivi de la présentation d'un plan plus détaillé par la Commission ;

La proposition de la Commission (COM (2006)604) prévoit que les dépenses totales 2007-2013 pour l'IET se chiffrent à près de 2,4 milliards d'euros. Les fonds doivent provenir de sources publiques et privées. Une somme de 308 millions d'euros a été prélevée sur le budget communautaire en guise de mise de départ.

La création de cet institut se heurte cependant à de nombreuses réticences, puisque le PE risque de se prononcer contre les investissements privés dans l'IET. Le rapporteur de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie au Parlement européen Reino Paasilinna (PSE, Finlande), propose de modifier le projet de règlement de la Commission concernant l'IET, pour que l'institut ne soit légalement établi que pour la période 2008-2013.

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eit/index_fr.html

Lancement du Conseil européen de la recherche

Le nouveau Conseil européen de la recherche (CER) a été lancé le 27 février. Pour rappel, le CER est un nouvel instrument du 7ème programme cadre de recherche et de développement (7ème PCRD) pour la période 2007-2013. Le CER dispose d'un budget d'environ 7,5 milliards d'euros pour cette période, qui sera intégralement consacré à la promotion de la recherche fondamentale.

Cet instrument, placé sous la conduite de membres éminents de la communauté scientifique européenne, servira à soutenir les meilleures idées, indépendamment de leur origine géographique, et sans tenir compte de thèmes prédéterminés. En effet, le financement sera accordé sur le seul principe de l'excellence, sans recours au critère habituel selon lequel les projets doivent être menés par un consortium impliquant un nombre minimum d'États membres.

Dans les prochaines semaines, la Commission européenne adoptera une législation spécifique qui stipulera que le CER est une agence d'exécution. Les États membres ont hésité à marquer leur accord sur ce point, ainsi que le Parlement européen qui l'a finalement accepté, à condition qu'une révision soit entreprise en 2008, avec la possibilité de créer une structure plus indépendante de la Commission.

Pour plus d'information : <http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/07/106&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

Préparation d'un satellite de secours face aux retards du programme Galileo

L'Agence spatiale européenne (ESA), en charge de la validation du système européen de navigation par satellite Galileo, a annoncé, lundi 5 mars, la commande d'un nouveau satellite expérimental, Giove-A1, qui n'était pas prévu au programme et qui occasionnera une dépense supplémentaire de 30 millions d'euros.

Normalement, Giove-B, aurait dû succéder très vite à Giove-A. Mais, au cours d'essais, celui-ci a subi une panne qui a révélé des problèmes d'organisation au sein du consortium de huit entreprises, parmi lesquelles EADS, Thales et Alcatel-Lucent, appelées à construire le reste du système de trente satellites dont elles doivent devenir les concessionnaires.

Le lancement de Giove-B n'est plus prévu avant la fin 2007. Dans ce calendrier serré, les risques de nouveau délai ou de perte du démonstrateur au lancement ont contraint l'ESA à envisager le pire. Préparé pour un tir en 2008, Giove-A1 devrait permettre de se prémunir contre la catastrophe : la perte des fréquences attribuées à Galileo si aucun signal n'est envoyé de l'espace durant deux années d'affilée. Ce satellite de secours devrait permettre d'attendre plus sereinement le déblocage des négociations engagées depuis plus d'un an pour la signature du contrat de concession.

Pour plus d'informations : http://www.flashespace.com/html/jan07/29a_01.htm

SOCIETE DE L'INFORMATION

Roaming/Le PE divisé sur la réglementation des prix de détail

Les membres de la commission de l'industrie (ITRE) du PE ont débattu, le 27 février, du projet de rapport de Paul Rübig (PPE, Autriche) sur une proposition de règlement visant à diviser par deux le prix des appels passés ou reçus via un portable dans un autre Etat membre. Ce rapport suggère d'introduire un plafond optionnel pour les prix de détail, « l'eurotarif », que le consommateur doit pouvoir choisir à tout moment et combiner avec toute offre tarifaire groupée existante pour les services nationaux. En plus de l'eurotarif, M. Rübig propose que les opérateurs fournissent, un « tarif forfaitaire » mensuel tout compris, incluant les SMS et les services de données.

Deux options sont possibles dans ce dossier :

- l' « opt-out » : introduction d'un « eurotarif » accessible par défaut, que l'opérateur offre obligatoirement, mais que le consommateur est libre d'y renoncer. C'est le positionnement de la Commission ITRE.

- l' « opt-in » : l'abonné souscrit à l'offre de roaming de son opérateur et décide d'opter ou non pour l' « eurotarif ». C'est la solution que proposent certains députés des groupes ADLE et PPE.

Les eurodéputés ont jusqu'au 9 mars pour déposer des amendements. La commission ITRE devrait rendre son avis le 12 avril, avant le vote en session plénière à la mi-mai. L'Allemagne, qui préside actuellement l'UE, souhaite voir ce projet adopté avant la fin juin.

Pour plus d'informations : http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/058-2289-023-01-04-909-20070122IPR02275-23-01-2007-2007-false/default_fr.htm

L'UE et la convergence numérique

Selon le 15e rapport de l'Observatoire européen des technologies de l'information (EITO) publié le 8 mars. Le marché européen des technologies de l'information et de la communication (TIC) va croître de 2,9 % en 2007, soit 668 milliards d'euros. En 2008, il devrait encore augmenter de 2,9 % pour atteindre 687 milliards d'euros. Les nouveaux Etats membres sont particulièrement dynamiques avec une croissance qui oscille entre 7 et 12 % par an. De manière générale, la tendance est largement à la « convergence numérique » entre télécommunications, Internet et médias.

Mais, face au dynamisme toujours plus éclatant des marchés brésilien, russe, indien et chinois (20 % de croissance par an), l'UE va devoir relever un certain nombre de défis :

- augmentation des investissements dans le secteur de la R&D, notamment de la part des PME, dans les réseaux de nouvelle génération, notamment le web.20 (exploitation collaborative des nouvelles fonctionnalités des technologies) ;
 - la formation des ressources humaines ;
 - le secteur des TIC sera appelé à prendre de plus en plus de risques dans un contexte de concurrence accrue, de protection moindre, de concentration, de fusions/acquisitions et de partenariats intra-européens grandissant.
- Le 15e rapport EITO est disponible sur : <http://www.eito.com/tables>

LE SOMMET EUROPEEN DE PRINTEMPS

La réunion de printemps du Conseil européen a eu lieu les 8 et 9 mars 2007 à Bruxelles. Les thèmes prioritaires de ce sommet portaient sur la protection du climat, la politique énergétique, la stratégie de Lisbonne et l'initiative "Mieux Légiférer".

1. Le plan d'action pour la protection du climat et la politique énergétique.

La politique énergétique

Les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont décidé de confirmer l'objectif de réduction de 20 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 et ont accepté la proposition de Mme Merkel de placer les énergies renouvelables au cœur du processus de lutte contre le changement climatique. Ils se sont en effet engagés à ce que d'ici à 2020, près de 20% de l'ensemble de la consommation énergétique européenne soient issus des énergies renouvelables (par exemple, les carburants devront être composés de 10% de biocarburants à cette échéance).

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont par ailleurs décidé de se mettre d'accord sur une politique énergétique intégrée, qui répondrait à ces trois viatiques :

- accroître la sécurité de l'approvisionnement ;
- assurer la compétitivité des économies européennes et la disponibilité d'une énergie abordable ;
- promouvoir la viabilité environnementale et lutter contre le changement climatique.

Il reste néanmoins encore à négocier séparément la répartition des charges entre les Etats membres de l'UE. Dans un premier temps, un consensus a été trouvé sur la part de 20% des renouvelables, qui doit être atteinte au sein de l'UE. Cela devrait entraîner un changement qualitatif de l'attitude de l'UE dans le domaine de l'approvisionnement énergétique. De la sorte, l'UE embrasse une nouvelle voie qui doit mener au progrès du développement scientifique et technique et ainsi dynamiser les exportations de ces technologies.

Répartition des charges entre les Etats membres

Les conclusions rappellent toutefois que chaque pays membre va désormais devoir se fixer des objectifs nationaux tenant compte de leur recours actuel aux renouvelables, de leur palette énergétique et de leur potentiel, stipule le texte adopté au Sommet. La Commission européenne veut présenter au cours du troisième trimestre 2007 des propositions concrètes sur la répartition des charges dans le cadre de l'objectif fixé pour les énergies renouvelables, a annoncé le président de la Commission José Manuel Barroso. Ici, les caractéristiques de chaque pays doivent être prises en considération. Selon M. Barroso, cela ne signifie pas que tous les pays devront respecter la part des 20% en énergies renouvelables.

La protection climatique

Parallèlement, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à leur niveau de 1990. Ce chiffre est également contraignant. Une diminution des émissions de CO2 est un objectif ambitieux. Selon le protocole de Kyoto, l'Union européenne doit réduire ses émissions de CO2 de 8% entre 1990 et 2012, soit une période de 22 ans.

L'objectif en matière de protection climatique, qui doit être adopté dans le plan d'action, signifie que les Etats membres de l'UE doivent réduire à nouveau leurs émissions de 12%, entre 2012 et 2020, c'est-à-dire en huit ans. Au début de l'année 2007, nous avons atteint au sein de l'UE 1,2% sur les 8% convenus.

Par ailleurs, dans le cadre des négociations internationales, l'UE proposera désormais de réduire de 30% les émissions en Europe si ses partenaires internationaux en font de même. Cette offre sera soumise aux Etats du G8 lors de leur rencontre début juin à Heiligendamm.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Enfin, il est important de souligner que le nucléaire (aspect défendu par la France), s'il ne rentre pas dans la catégorie des énergies renouvelables au contraire de l'eau, du vent, du soleil et de la biomasse, voit son crédit rétabli dans la stratégie de réduction des gaz à effet de serre puisqu'il est pauvre en carbone.

2. La stratégie de Lisbonne

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi, le Conseil, qui se base sur le rapport d'activité annuel de la Commission de 2007, s'est montré satisfait des débuts de la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme des États membres et du plan d'action communautaire de Lisbonne, présenté durant l'automne 2005. Les chefs d'États et de gouvernement se félicitent du taux de croissance de 2,7 % attendu en 2007. Ils tablent sur une évolution positive du marché du travail, avec sept millions de nouveaux emplois créés au cours de la période 2007-2008, ce qui signifie que le taux d'emploi, qui se situait juste en deçà des 64 % en 2005, pourrait passer à près de 66 % d'ici 2008, et que le taux de chômage baisserait. Le Conseil européen invite la Commission à présenter un rapport intérimaire à l'automne 2007 dans la perspective de sa proposition sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2008-2011.

Renforcer le marché intérieur et la compétitivité de l'Europe

Le Conseil européen souligne qu'il importe d'améliorer encore le fonctionnement du marché intérieur afin de s'adapter aux nouvelles réalités économiques. Dans ce sens, il se positionne pour un renforcement de la confiance des consommateurs et des entreprises dans le marché intérieur. Il invite la Commission à présenter un bilan ambitieux et complet du marché unique au cours du second semestre de 2007. Il souligne l'importance de l'accroissement du potentiel des PME, notamment dans le secteur de la culture et celui de la création. Il demande à la Commission de prendre des initiatives pour mettre au point et diffuser plus rapidement des normes européennes afin de répondre aux demandes des marchés innovants et des marchés basés sur la connaissance, qui connaissent une évolution rapide.

Par ailleurs, le Conseil européen a appuyé la directive sur les services adoptée récemment et se prononce sur la nécessité d'une transposition complète, cohérente et en temps utile des dispositions de cette directive.

Au niveau énergétique, le Conseil européen s'est exprimé en faveur d'un marché intérieur du gaz et de l'électricité pleinement opérationnel et interconnecté.

Dans le domaine des marchés financiers européens, il s'est montré favorable à la levée des obstacles à la création d'un espace unique de paiements, ainsi que la poursuite de la libéralisation des marchés postaux, tout en assurant le financement d'un service universel efficace.

Quant au roaming, le Conseil a rappelé l'importance de tout mettre en œuvre pour mener à bonne fin le processus législatif portant sur l'abaissement des tarifs d'itinérance d'ici la fin du premier semestre de 2007.

Renforcer l'innovation, la recherche et l'éducation

Le Conseil européen a rappelé qu'à l'horizon 2010, les États membres devront consacrer 3 % de leur PIB à la recherche et au développement. Il a insisté sur :

- l'optimisation de la synergie entre les programmes communautaires ;
- l'amélioration de la transformation des résultats de la recherche en produits et services innovants
- la mise en commun adéquate des connaissances entre tous les partenaires.

Dans le domaine de l'investissement dans les technologies du futur, les chefs d'État et de gouvernement ont invité la Commission à présenter des propositions d'initiatives technologiques conjointes.

Concernant l'excellence des ressources humaines ils se sont félicités du rôle que devrait jouer le Conseil européen de la recherche créé récemment.

Par ailleurs, en ce qui concerne les liens éducation/innovation, le "triangle de la connaissance" (éducation, recherche et innovation) le Conseil souligne les progrès qui ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010".

Le Conseil européen souhaite par ailleurs qu'une décision soit prise avant la fin de l'année 2007 concernant l'Institut européen de technologie

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Enfin, il a réitéré son soutien à la promotion des écotechnologies et de l'éco-innovation et invité la Commission à présenter des propositions en vue de mettre en place, début 2008, une stratégie intégrée en faveur de l'éco-innovation.

Stimuler l'emploi, moderniser et renforcer le modèle social européen

Ici, le conseil a souligné l'importance de la dimension et du modèle social européen et des principes qui en découlent, à savoir les droits et la participation des travailleurs, l'égalité des chances, la sécurité et la protection de la santé au travail ainsi qu'une organisation du travail tenant compte des besoins des familles.

Dans ce sens, la communication de la Commission concernant la flexisécurité, qui devrait contribuer à l'élaboration d'une série de formules de flexisécurité en vue de trouver la panoplie de mesures la mieux adaptée aux besoins du marché du travail, y compris une participation accrue à celui-ci.

Enfin dans le cadre de l'adaptation à l'évolution démographique, le Conseil appuie la mise en place d'une Alliance pour la famille dont l'objectif est de servir de cadre d'échange de vues et de connaissances concernant les politiques adaptées aux besoins des familles, ainsi qu'à l'échange de bonnes pratiques entre les États membres.

3. La réduction des frais de bureaucratie.

Dans le cadre de l'initiative « mieux légiférer », qui doit contribuer à la politique visant à renforcer la compétitivité et à soutenir une croissance durable et l'emploi, le Conseil européen a trouvé un accord concernant la réduction d'ici 2012 de 25% des charges administratives découlant de la législation de l'UE. Dans cette optique, il invite la Commission à mettre régulièrement à jour son programme de simplification, sans porter atteinte aux objectifs politiques de la réglementation et en respectant l'acquis communautaire.

De plus, compte tenu de la diversité des situations de départ et des traditions, le Conseil européen invite chaque État membre à fixer pour 2008 des objectifs nationaux d'une ambition comparable dans ses domaines de compétence.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont noté les progrès réalisés relatif à l'amélioration de la législation. Ils ont insisté sur l'évaluation du système d'analyse d'impact de la Commission qui devrait aider à mettre en lumière les nouvelles améliorations à apporter, notamment par une meilleure prise en compte des aspects concernant la compétitivité extérieure dans le cadre de l'impact économique.

Le programme d'action

La Commission doit donc, avec l'aide des États membres, lancer un programme d'action pour la réduction des charges administratives. Le Conseil de l'UE et le Parlement européen sont aussi mis à contribution, puisqu'il leur est demandé d'accorder une priorité particulière aux mesures à mettre en œuvre immédiatement qui sont décrites dans le programme d'action, dès que la Commission aura présenté les propositions correspondantes, en vue de leur adoption le plus tôt possible en 2007. Le Conseil européen appuie l'intention de la Commission de créer, à titre de projet pilote, un comité d'experts indépendants chargé de l'aider, et d'aider les États membres, à mettre en œuvre le programme d'action pour la réduction des charges administratives.